

Rapport ESG 2022-2023

Nous avons le plaisir d'annoncer que le dernier rapport annuel sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) vient d'être publié. Ce rapport met en lumière notre croissance et notre performance en matière de logistique durable, nos #prologispeople, ainsi que les initiatives que nous avons lancées pour nous améliorer et créer des communautés plus résilientes. Cette publication intervient en même temps que le lancement d'une refonte de Prologis Essentials, plateforme qui s'efforcera d'être plus transparente, d'offrir un meilleur service, et de proposer des fonctionnalités enrichies ainsi que de nouvelles offres à nos clients.

Le rapport ESG 2022-2023 donne un aperçu de nos objectifs et de nos avancées dans les domaines suivants : l'ESG, la neutralité carbone (émissions « nettes zéro »), la récupération d'énergies renouvelables, nos capacités de recharge pour les VE, les investissements dans l'innovation, la gouvernance et la responsabilité sociale. Il s'agit-là de notre 17^{ème} édition depuis 2006, époque bien avant que les termes « ESG » et « durabilité » ne deviennent des mots clés dans tous les secteurs d'activité.

Comme toujours, notre stratégie climatique est déterminée par notre approche centrée sur les besoins des clients. De plus en plus, les gouvernements et les autorités font pression sur les entreprises pour qu'elles intègrent le développement durable dans leur reporting. Dans ce contexte, nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs en leur proposant un ensemble de solutions dans les domaines du développement durable, des énergies renouvelables et de la mobilité grâce à notre plateforme Prologis Essentials.



Déclaration de Ben Bannatyne

Président, Prologis Europe :

« Notre rapport ESG 2022-2023 illustre clairement notre volonté d'atteindre notre objectif de neutralité carbone d'ici 2040. Prologis a persévéré dans l'idée suivante : tout ce que nous faisons est pour le bénéfice de nos clients. Cela nous pousse à être proactifs et innovants. Et nos avancées ESG retracées dans ce rapport annuel en témoignent. Je suis fier que Prologis Europe soit une force de premier plan de la chaîne d'approvisionnement mondiale, permettant à nos clients d'atteindre leurs propres objectifs en matière de durabilité et de développer leurs activités ».

Parmi les points marquants de ce rapport, on citera :



Neutralité carbone

Nous avons renforcé nos ambitions climatiques en annonçant notre objectif d'atteindre la neutralité carbone dans nos activités d'ici 2030 et dans l'ensemble de notre chaîne de valeur d'ici 2040.





Énergie solaire

Nous avons dépassé les **400** mégawatts de production solaire dans l'ensemble de notre portefeuille.



Éclairage LED

Nous avons installé des éclairages LED dans **71 %** de notre portefeuille mondial.



Rémunération des employés

En 2022, la performance ESG a représenté **10 %** de notre système de primes. Nous prévoyons de faire de même en 2023.



DEIB (diversité, équité, inclusion et appartenance)

Nous sommes fiers d'annoncer que nos effectifs mondiaux sont composés à **49 %** de femmes, et que **44 %** des postes de direction sont occupés par des femmes.



Gouvernance

Taux d'engagement des employés de **88 %** et taux d'approbation du PDG de **99 %** selon Glassdoor



Main d'œuvre

21 000 collaborateurs formés à la logistique depuis 2018 grâce à notre Community Workforce Initiative.



Impact social

Dans le cadre de son programme Space for Good, Prologis a fait don en nature de près de **46 452 m² (2,32 millions d'euros)** sous forme de loyers pour les secours et l'aide aux sinistrés. Lors de l'IMPACT Day 2022, notre journée mondiale annuelle dédiée à l'entraide locale, les #prologispeople ont consacré plus de **8 500** heures bénévoles pour améliorer la vie de nos communautés.



Impact sur la chaîne d'approvisionnement mondiale

Une étude d'Oxford Economics (2022) indique qu'environ **506 milliards d'euros (3,1 %** du PIB mondial) de marchandises (volume de production) transitent par les entrepôts de Prologis dans l'UE.



Leadership intellectuel

Plus de **15 000 personnes** ont assisté à notre événement phare en matière de leadership intellectuel, GROUNDBREAKERS. Cet événement a rassemblé un éventail de leaders de la chaîne d'approvisionnement tournés vers l'avenir et l'innovation.

Le **rapport ESG complet et la synthèses** peuvent être téléchargés [ici](#).

Informations et ressources supplémentaires :

- Recherche : [Indice Prologis 2022 des loyers de l'immobilier logistique](#)
- Recherche : [Flux de biens immobiliers à venir, mis à jour le 22 novembre 2022](#)
- Prologis est la première société d'investissement immobilier (REIT) dans le [classement 2022 Global 100 Most Sustainable Corporations in the World \(100 entreprises mondiales les plus durables en 2022\)](#).
- [Prologis Groundbreakers 2022](#)

Si vous souhaitez vous entretenir avec Ben Bannatyne, évoquer certains points de cette annonce, ou si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

**Des questions
supplémentaires
et des demandes
d'entretien ?**

**Veillez
contacter :
Agence Shan**

Laetitia BAUDON-CIVET
Directrice conseil
01 44 50 58 79 - 06 16 39 76 88
laetitia.baudon@shan.fr

Léona PINTO
Consultante
01 44 50 57 06 - 06 28 03 68 32
leona.pinto@shan.fr

À propos de Prologis

Leader mondial de l'immobilier logistique, Prologis, Inc. est principalement présent sur des marchés à forte croissance où l'offre est limitée. Au 31 mai 2023, Prologis possédait ou avait des intérêts, sur une base consolidée ou à travers des co-investissements, dans des biens immobiliers et des projets de développement dont la surface totale était d'environ 112 millions de mètres carrés dans 19 pays. Prologis loue des plateformes logistiques modernes à environ 6 600 clients relevant de deux secteurs d'activités majeurs : le B2B et la vente au détail/en ligne.

Déclarations prospectives

Les informations contenues dans ce document qui ne sont pas des faits historiques constituent des déclarations prospectives au sens de la section 27A du *Securities Act* de 1933, tel que modifié, et de la section 21E du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié. Ces déclarations prospectives reposent sur les anticipations, estimations et projections actuelles concernant le secteur et les marchés sur lesquels nous opérons, ainsi que sur les convictions et hypothèses de la direction. Ces déclarations comportent des incertitudes susceptibles d'avoir une incidence marquée sur nos résultats financiers. Les termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « chercher » et « estimer », y compris des variations de ces termes et d'autres expressions similaires, sont destinés à identifier ces déclarations prospectives,

qui ne sont généralement pas de nature historique. Toutes les déclarations qui concernent les performances opérationnelles, des événements ou des évolutions que nous attendons ou prévoyons pour l'avenir - y compris les déclarations relatives à la croissance des loyers et des taux d'occupation, à l'activité de développement, à l'activité de contribution et d'utilisation, au contexte global dans les régions où nous opérons, à notre dette, à la structure de notre capital et à notre situation financière, à notre capacité à créer de nouveaux co-investissements et à la disponibilité du capital dans les structures de co-investissement existantes ou nouvelles - sont des déclarations prospectives. Ces déclarations ne sont pas des garanties de performances futures et impliquent certains risques, incertitudes et hypothèses difficiles à prévoir. Bien que nous pensions que les anticipations reflétées dans des déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, nous ne pouvons donner aucune garantie que ces anticipations se concrétisent et, par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ce qui est exprimé ou prévu dans ces déclarations prévisionnelles. Parmi les facteurs susceptibles d'affecter les résultats, on peut citer, sans s'y limiter : (i) les contextes économiques et politiques nationaux, internationaux, régionaux et locaux ; (ii) l'évolution des marchés financiers internationaux, des taux d'intérêt et des taux de change ; (iii) la concurrence accrue ou imprévue en relation avec nos biens ; (iv) les risques associés aux acquisitions, aux cessions et au développement des biens ; (v) le maintien du statut de REIT, les structures fiscales et l'évolution des lois et des taux d'imposition ; (vi) la disponibilité des financements et des capitaux, nos niveaux d'endettement et nos notations de crédit ; (vii) les risques liés à nos investissements dans nos structures de coentreprise, y compris notre capacité à en créer de nouvelles ; (viii) les risques liés aux activités menées à l'international, y compris les risques de change ; (ix) les incertitudes environnementales, y compris les risques de catastrophes naturelles ; (x) les risques liés à la pandémie actuelle de coronavirus ; et (xi) les facteurs supplémentaires abordés dans les rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission sous la rubrique « Facteurs de risque ». Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les déclarations prospectives figurant dans le présent document, sauf si la loi l'exige.